

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 04112

Numéro SIREN : 915 148 126

Nom ou dénomination : NeoX-IT

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2024 sous le numéro de dépôt 10959



Bluecell Audit

Commissaire aux comptes, Inscrit à
la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports réalisés par Mme Charles et Mrs Heneyni & Valverde

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

Bluecell Audit

Noisy-le-Sec, le 3 Mai 2024

Jean Michel Vignaux

2 Rue Saint Just

93130 NOISY-LE-SEC

NEOX-IT

7 Rue Jean Mermoz

78000 Versailles

Aux associés,

- En exécution de la mission, que vous m'avez confié par décisions unanimes des associés du 2 Mai 2024 concernant l'apport réalisé par :
- Madame Florence CHARLES, de la pleine propriété de 92 Actions qu'elle détient sur la société AREA SANTE CENTRE DE GESTION
- Monsieur Renald HENEYNI de la pleine propriété de 44 actions qu'il détient sur la société AREA SANTE CENTRE DE GESTION
- Monsieur Jean-Robert VALVERDE de la pleine propriété de 44 actions qu'il détient sur la société AREA SANTE CENTRE DE GESTION

à la société NeoX-IT, société par actions simplifiée au capital de 220.695.475,50 euros, dont le siège social est situé 7, rue Jean Mermoz, 78000 Versailles, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 915 148 126, représentée par son Président, la société Mach-R (915 309 660 R.C.S. Paris), elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Cyril Bailly ;

La valeur nette des actifs apportés a été arrêtée dans le cadre d'un projet de traité d'apport à une valeur de 968.475,60 euros, soit un prix unitaire par Action de 5.380,42 euros.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle

Apport réalisé par Mme Charles et Mrs Heneyni & Valverde à la Société NEOX-IT

correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Synthèse – Points clés
4. Conclusion

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Les modalités de réalisation de l'opération, peuvent se résumer comme suit.

1.1. Contexte de l'opération

Cette opération d'apport se situe dans le cadre d'une réorganisation capitalistique.

1.2. Présentation des tiers concernés

1.2.1 Société bénéficiaire

La société NeoX-IT, société par actions simplifiée au capital de 220.695.475,50 euros, dont le siège social est situé 7, rue Jean Mermoz, 78000 Versailles, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 915 148 126, représentée par son Président, la société Mach-R (915 309 660 R.C.S. Paris), elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Cyril Bailly

1.2.2 Les apporteurs

Madame Florence CHARLES, demeurant Le clos des Oliviers, 13600 LA CIOTAT, né à Marseille le 20 mars 1977, de nationalité française, résident fiscal français.

Monsieur Renald HENEYNI, demeurant 74 traverses Chevalier, 13010 MARSEILLE, né à Marseille le 30 juin 1983, de nationalité française, résident fiscal français.

Monsieur Jean-Robert VALVERDE, demeurant Le clos des Oliviers, 13600 LA CIOTAT, né à Cannes le 2 novembre 1965, de nationalité française, résident fiscal français.

La société AREA SANTE CENTRE DE GESTION, société au capital de 80.000 euros, dont le siège social est situé 400 Avenue du Château de Jouques – 13420 Gémenos, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 488 649 245, représentée par Madame Florence CHARLES, agissant en qualité de Présidente.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

L'opération concerne l'apport d'un actif net de 968.475,60 €, soit un prix unitaire par Action de 1.24 euros,

1.3.3. Rémunération des apports

L'Apport, représentant une Valeur d'Apport de 968.475,60 euros, est consenti et accepté moyennant l'attribution aux Apporteurs de 781.028 actions ordinaires nouvelles de la Société Bénéficiaire pour un prix d'émission de 1,24 €, dont 399.192 actions attribuées à Mme Florence CHARLES, 190.918 attribuées à Mr Renald HENEYNI et 190.918 attribuées à Mr Jean-Robert VALVERDE

Les 781.028 actions ordinaires nouvelles émises par la Société Bénéficiaire en rémunération de l'Apport seront intégralement attribuées aux Apporteurs, selon la répartition ci-avant indiquée, et entièrement assimilées aux actions ordinaires composant actuellement le capital de la Société Bénéficiaire, à compter de leur date d'entrée en jouissance.

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Un protocole de cession et d'apport intitulé « Protocole d'accord relatif au transfert de l'intégralité des actions et des droits de vote de la société AREA SANTE CENTRE DE GESTION » (le « Protocole d'Accord ») en date du 18 Avril 2024, a été conclu.

Ce protocole fixe le prix unitaire de l'action de la société AREA SANTE CENTRE DE GESTION à 5.380,42 €.

1.4.2. Description des apports

Les apports réalisés concernent la pleine propriété de 180 actions détenus par Madame Florence CHARLES, Monsieur Renald HENEYNI et Monsieur Jean-Robert VALVERDE au sein de la société AREA SANTE CENTRE DE GESTION, société par actions simplifiée au capital de 80.000 euros, dont le siège social est situé 400 Avenue du Château de Jouques – 13420 Gémenos, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 488 649 245.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires conformément à la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission.

En particulier :

- je me suis entretenu avec les conseils des dirigeants en charge de la réalisation de l'opération, sous ses aspects financiers et juridiques ;
- j'ai pris connaissance de documents fournis par les conseils et relatifs à l'opération ;
- J'ai pris connaissance du protocole d'accord ;
- Enfin, j'ai effectué les travaux complémentaires qui m'ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur des apports.

Notre mission est ponctuelle et prend fin avec le dépôt de notre rapport.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports en nature ont été valorisés sur la base d'un protocole d'accord aboutissant à une valorisation de 968.475,60 euros, soit un prix unitaire par Action de 1.24 euros.

2.3. Réalité des apports

Je me suis assuré de la cohérence de l'analyse des données à partir du protocole d'accord.

J'ai relu le traité d'apport qui récapitule l'origine des titres détenus par les différents apporteurs.

2.4. Valeur individuelle des apports

La prise en compte de ces critères a permis d'arriver à une valorisation conduisant à la valeur d'apport globale de 968.475,60 €.

2.5. Appréciation de la valeur des apports

Nous avons obtenu le traité d'apport en nature lié à l'opération et différents documents liés à l'opération.

2.6. Appréciation des avantages particuliers stipulés

Aucun avantage particulier n'est spécifié.

3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

3.1. Diligences mises en œuvre

Nous avons notamment été amenés à mettre en œuvre des diligences liées à l'appréciation de la valeur de la société. Nous avons par ailleurs pris connaissance du projet de contrat d'apport et des différents documents juridiques liés à l'opération elle-même.

Nous avons également recherché des multiples moyens du secteur et rapproché la valorisation de ceux-ci.

3.2. Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

Néant.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 968.475,60 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'émission de capital de la société bénéficiaire.

Fait à Noisy-Le-Sec, le 3 Mai 2024

Bluecell Audit

Jean-Michel Vignaux

Commissaire aux apports

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line.